

fire des Etats Généraux, que quelque disposée que fut l'Impératrice à user de grandeur d'ame, laquelle se manifestoit déjà en dispensant le Doge de *Genes* de venir à *Vienne*, Sa Majesté ne pouvoit répondre que d'elle-même, & que les Genoïs devoient toujours songer à apaiser le ressentiment du Roi de Sardaigne. On s'attend sur-tout que l'Impératrice Reine & le Roi de Sardaigne se détermineront à entrer en accommodement avec eux. Il est déjà question, ainsi qu'on le publie, de deux articles principaux que les deux Cours demanderont qu'on établisse pour base de l'accommodement; savoir, la cession du Marquisat de *Final* au Roi de Sardaigne & celle du district de *Sarzane*, lequel seroit réuni avec le grand Duché de *Toscane*; outre la somme de trois millions de génouïes, à laquelle on a taxé la République par forme de satisfaction envers l'Impératrice-Reine.

IV. Le Prince de Lichtenstein, que ses indispositions ont obligé de quitter l'Armée d', arriva à *Vienne* le 17. Septembre. Le Prince de Lobkowitz y étant aussi arrivé de l'Empire où il avoit conduit un corps de troupes, en partit le 23. pour *Prague*, revêtu du Gouvernement général de tout le Royaume de Bohême. L'Impératrice en lui conférant ce grand Emploi, a jugé à propos de supprimer celui de Gouverneur de la Principauté de *Transilvanie*, qu'il avoit auparavant; suppression qui épargne annuellement 32000. florins au trésor.

Depuis le départ du Prince de Lobkowitz pour la Bohême, on assure qu'il est chargé d'y faire une augmentation considérable dans les milices; qu'on va établir de grands magasins dans *Prague*; & que divers Régimens qui ont leurs quartiers